



Publicite et concept utilisés

Par **jmarcaut**, le **09/02/2010** à **09:24**

Bonjour,

je souhaite dans quelle mesure il est possible de calquer une publicité connue déjà réalisée par une entreprise, sans que cela soit dangereux et répréhensible pour l'entreprise qui fait ce genre de chose et sans que ce soit dommageable pour l'entreprise auteur de la publicité originale.

Par exemple, le concept d'une pub d'un grand constructeur automobile était les rêves. Dans une publicités, il faisaient le top-10 des rêves et finissait par le rêve N°1 qui était d'acheter la voiture en question.

Admettons qu'une autre entreprise reprenne le concept et dise que le rêve N°1 est d'utiliser leur site internet ou un autre service, serait-ce préjudiciable?

L'entreprise ne reprend que le concept d'énumérer les rêves favoris, qui n'est qu'un concept, une idée utilisée pour la publicité mais ne constitue pas une marque en soit, non?